



Le 15 septembre 2022

M. Ali Ehsassi
Président
Comité permanent des affaires étrangères
et du développement international de la Chambre des communes
Chambre des communes
Ottawa (Ontario) K1A 0A6

Monsieur le Président,

Au nom du gouvernement du Canada, je tiens à remercier le Comité permanent des affaires étrangères et du développement international (FAAE) de la Chambre des communes pour son rapport intitulé *Reprise du dialogue sino-tibétain*. Je suis heureuse de recevoir le rapport du Comité et je remercie tous les membres qui y ont consacré temps et efforts.

Je prends note de la recommandation : « *Que le Comité appelle au dialogue entre des représentants du peuple tibétain (Sa Sainteté le Dalaï Lama ou ses représentants et/ou l'Administration centrale tibétaine) et le gouvernement de la République populaire de Chine en vue de permettre au Tibet l'exercice d'une autonomie véritable dans le cadre de la constitution chinoise, et fasse rapport de cette motion à la Chambre, et conformément à l'article 109 du Règlement, demande au gouvernement de déposer une réponse globale au rapport.* »

Le gouvernement souscrit à cette recommandation. Le Canada ne prend pas position quant aux possibles interlocuteurs pour un dialogue tels que choisis par le gouvernement de la République populaire de Chine et les Tibétains.

La promotion et la protection des droits de la personne font partie intégrante de la politique étrangère du Canada, et constituent une priorité de longue date dans le cadre de notre relation avec la Chine. Le Canada est déterminé à tenir des échanges constructifs avec la Chine sur l'ensemble de nos préoccupations en matière de droits de la personne, notamment par des engagements bilatéraux et multilatéraux de haut niveau, des déclarations publiques, des plaidoyers, un dialogue diplomatique et une étroite coordination avec les pays aux vues similaires.

Le Canada a systématiquement appelé la Chine à respecter, à protéger et à promouvoir la liberté d'opinion et d'expression, la liberté de réunion et d'association ainsi que la liberté de religion ou de croyance pour les Tibétains et tous les citoyens chinois. Les représentants canadiens

.../2

continuent d'aborder les questions liées au Tibet et aux Tibétains dans le cadre des conversations bilatérales directes avec leurs homologues chinois. De l'avis du Canada, la tenue d'un dialogue entre les Chinois et les Tibétains favoriserait une plus grande compréhension mutuelle et permettrait la mise en place d'importants mécanismes de communication.

Lors de mes récents échanges d'avril et de juillet 2022 avec le ministre chinois des Affaires étrangères, Wang Yi, je lui ai fait part des préoccupations du Canada au sujet du bilan de la Chine en matière de droits de la personne. Je continuerai d'exhorter le gouvernement de la Chine à respecter les libertés religieuses, la culture et la langue, et à mettre fin aux politiques de répression conformément à sa propre constitution et à ses obligations internationales.

Le Canada a constamment plaidé en faveur d'un dialogue important et significatif entre le gouvernement chinois et le Dalaï Lama ou les représentants du peuple tibétain afin de travailler à une résolution des enjeux qui soit acceptable pour les deux parties. En guise de contexte, le gouvernement de la Chine a mis fin à un précédent processus de « dialogue sino-tibétain » (2002-2010) en 2010. L'une des raisons était le retrait de la vie politique du Dalaï Lama et la dissolution de son autorité politique, qui a été remplacée par un dirigeant politique (c.-à-d. le sikyong de l'Administration centrale tibétaine) élu démocratiquement par les Tibétains en exil dans le monde entier. La Chine ne reconnaît pas l'ACT, et s'oppose fermement à toute forme de contact entre les dirigeants étrangers et le Dalaï Lama.

Pour ce qui est du dialogue, le Dalaï Lama a défini une approche non violente de la « voie du milieu » au sein de la Chine, selon laquelle le Tibet accepte de faire partie de la Chine tout en rejetant le statu quo actuel. La voie du milieu vise à instaurer une autonomie véritable ainsi qu'une stabilité et une coexistence grâce au dialogue. L'ACT souhaite la reprise du dialogue pour faciliter cette relation avec le gouvernement de la Chine.

Le gouvernement du Canada continue de surveiller étroitement la situation préoccupante des droits de la personne au Tibet, et ses représentants continuent de soulever leurs préoccupations au sujet du traitement des Tibétains, tant en public qu'en privé, auprès de leurs homologues chinois. Pour ce qui est des mesures prises dans les forums multilatéraux, le Canada a présenté, le 22 juin 2021 lors de la session du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies à Genève, une déclaration commune confrontant et interpellant la Chine sur la situation des droits de la personne au Xinjiang. Cette déclaration signée avec 43 autres pays mentionnait la situation au Tibet. Le 11 mars 2021, lors de la 46^e session du Conseil des droits de l'homme tenue à Genève, le Canada a fait part de ses préoccupations au sujet de rapports hautement troublants faisant état de décès chez les Tibétains en détention. Dans le cadre de l'examen périodique universel de la Chine devant le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies en novembre 2018, le Canada a exhorté la Chine à mettre fin aux poursuites et aux persécutions fondées sur la religion ou les croyances, notamment à l'encontre des musulmans, des chrétiens, des bouddhistes tibétains et des membres du Falun Gong.

Le Canada continuera d'exhorter la Chine à respecter les droits fondamentaux de ses citoyens, et de plaider en faveur de la libération des citoyens chinois détenus ou emprisonnés pour avoir

exercé leurs droits fondamentaux. Le Canada continuera de surveiller étroitement le dossier des défenseurs tibétains des droits de la personne qui sont détenus. Notamment, il demandera d'assister aux procès lorsque cela sera possible. Les représentants continueront de plaider directement auprès des autorités chinoises pour un futur accès sans entraves à la Région autonome du Tibet pour les organismes des Nations Unies, les universitaires, les chercheurs et les correspondants étrangers, ainsi que pour les diplomates canadiens. Le Canada continuera de faire pression afin d'obtenir un accès sans entraves à la Région autonome du Tibet pour les Tibétain, et il continuera de s'exprimer en faveur de leurs droits et libertés.

Encore une fois, au nom du gouvernement du Canada, je tiens à remercier les membres du Comité permanent des affaires étrangères et du développement international pour la diligence et l'engagement dont ils ont fait preuve dans le cadre de leurs travaux.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M. Joly', written in a cursive style.

L'honorable Mélanie Joly, C.P., députée
Ministre des Affaires étrangères